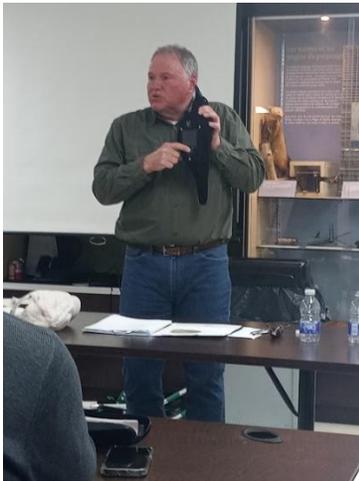


Compte-rendu de l'atelier sur la chasse à la corneille

Après deux cliniques sur l'entretien et le nettoyage des fusils de chasse, Steeve Lemay, grand amateur de chasse à la corneille a présenté le 22 mars dernier un atelier sur les techniques de chasse de ce gros oiseau noire qui croasse à tout venant.

Suite à l'invitation faite par courriel, quelques 25 membres de l'ASGRQ s'étaient donnés rendez-vous aux locaux de la FDCP à Saint-Augustin de-Desmaures. L'atelier était précédé d'un léger goûter permettant ainsi aux membres présents d'échanger et de fraterniser dans une ambiance conviviale.

Pourquoi chasser la corneille? La corneille d'Amérique est une espèce très abondante qui n'a à peu près pas de prédateur naturel. Omnivore, elle peut représenter un prédateur redoutable pour plusieurs espèces de la sauvagine en s'attaquant aux nids et aux oisillons. En milieu agricole, elle peut aussi causer des dommages aux cultures en broutant les jeunes pousses.



Les mois de mars et d'avril sont propices pour la chasse car les corneilles migratrices se rassemblent et sont à la recherche de nourriture. Steeve nous a présenté les principales techniques en fonction du site de chasse. Comme elles sont intelligentes et futées, le camouflage est primordial et le blanc est à l'honneur. Le fusil de calibre 12 avec étrangleur modifié ou full est idéal. Côté cartouche, Steeve recommande les grenailles nos 4,5 ou 6.

Il importe de choisir un site de chasse orienté dans l'axe des corridors de déplacement des oiseaux. Attiré par un groupement d'appelants et par l'imitation du cri de rassemblement, la corneille intéressée doit être tirée au dernier moment sinon elle saura s'esquiver hors de portée.

En résumé, en raison de leur intelligence et de leur perspicacité, chasser la corneille représente un défi qui implique la mise en application toutes les lois de la chasse aux migrateurs.

Pour ceux et celles qui ont manqué l'atelier, Steeve vous propose de visionner une vidéo réalisée par QVO à l'adresse suivante :

<https://lecamp.tv/categories/12-qvo-saison-2?videoid=104>

La soirée s'est terminée vers 21:30 heures par le tirage d'une dizaine de prix de présence.

N.B. La corneille peut être chasser toute l'année sauf pendant la période de reproduction soit du 1 er mai au 30 juin. Seul le permis de chasse au petit gibier est requis. À noter que la période de validité du permis est du 1 er avril au 31 mars.